Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260804-D_2026_80-DE

N° 2026-80 **04/08/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service : Environnement
Objet : Convention de partenariat pour l'opération de collecte de jouets d'occasion « La grande collecte solidaire des jouets » 2026, initiée par les éco-organismes ecosystem et Ecomaison

Le Président de REDON Agglomération,

REDON Agglomération va organiser une collecte de jouets d'occasion, au profit d'associations, en s'associant à l'opération « Grande collecte solidaire des jouets » - édition 2026, initiée par les éco-organismes ecosystem et Ecomaison.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n° 2026-52 du Conseil Communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de REDON Agglomération ;

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président.

EXPOSE

Cette opération aura lieu du 1er au 15 novembre 2026. Les jouets récoltés seront donnés au plus tard le 1er décembre 2026, à 4 associations locales :
- Graines d'Envie – 19, rue de Redon – 56350 ALLAIRE,
- Les Restos du Cœur – 11 rue de Vannes – 35600 REDON,
- Le Secours Populaire – 11 avenue du Pèlerin – 35600 REDON,
- La Croix Rouge – 20 avenue Gaston Sébilleau – 35600 REDON.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **d'accepter et de signer les conventions de partenariat, avec les 4 associations citées ci-dessus, pour la grande collecte solidaire de jouets qui aura lieu du 1er au 15 novembre 2026**
- **ces conventions prennent effet à compter de la date de signature des parties et restera en vigueur jusqu'au 1er décembre 2026.**

Jerome RICORDEL
Pour le président et par délégation,
Jérôme RICORDEL
Le Vice-président délégué Economie

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34